

Séance du mardi 5 mars 2013 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence : Mme Carol BORLOZ-NEUFFER

Présents : Mme Anna BOADA
M. Christophe FAVRE
M. Georg FEYER
M. Bastien GUEx
M. Wolfgang HONEGGER
Mme Isabelle ISCH
M. Jean KELLER
M. Philippe LAGRANGE
Mme Erika MOTTIER
Mme Marie-France MUTILLOD
M. Marco REALINI
M. Georges RYCHNER
Mme Anne-Claude SEMON
Mme Elisabeth STALDER
Mme Fabienne PITTELOUD
M. Viken VARTZBED

Assistent : M. François MAZENOD, Maire
M. Michel STALDER, Adjoint
M. Andreas BAUMGARTNER, Adjoint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 février 2013
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit complémentaire liaison école – centre communal polyvalent (délibération)
5. Crédit complémentaire centre communal polyvalent (délibération)
6. Crédit d'étude pour l'assainissement de la Petite-Voie (délibération)
7. Crédit d'investissement pour l'aménagement de la mairie (délibération)
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Huis clos (naturalisation)

Mme la Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal du 5 février 2013

Mme ISCH aimerait corriger son intervention de la page 175, 11^e paragraphe :

« Mme ISCH demande la validation de la mise en place d'une commission ad hoc pour l'organisation de l'inauguration du nouveau centre communal qui cessera son activité le 2 novembre 2013.

Se sont proposés : Mmes Anne-Claude SEMON, Marie-France MUTILLOD, Elisabeth STALDER et Isabelle ISCH et MM. Bastien GUEX et Wolfgang HONEGGER.

M. Pierre MISEREZ sera aussi associé à cette commission ad hoc ainsi qu'un membre de l'Exécutif. L'organisation interne sera discutée lors de la première séance du 4 mars 2013. »

Mme ISCH rectifie aussi son dernier paragraphe :

« Mme ISCH répond que c'est elle qui s'est occupée des procès-verbaux pour la « Semaine du goût » et qu'elle les a toujours transmis à la Mairie et aux membres de la commission de la culture et bibliothèque. »

Mme PITTELOUD aimerait avoir l'adresse mail du procès-verbaliste afin de lui envoyer ses propos précis, car elle trouve qu'ils ont été mal formulés. Elle rappelle aussi que lorsqu'une délibération est lue au Conseil Municipal, elle doit être incorporée au PV.

**Le procès-verbal est approuvé, après modifications apportées par les conseillers,
par 9 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Lettre de l'ACG.

Lettre 36^{ème} course pédestre à Bernex.

Rapport de législature Genève 2006-2010 CMNS monuments nature sites.

Mme la Présidente propose de mettre ce document à la bibliothèque pour consultation de chacun vu qu'il a été transmis à la Mairie.

Mme STALDER propose de faire une liste des conseils municipaux pour un tournus de ce document. Elle se demande s'il est possible de laisser l'exemplaire au secrétariat de la mairie ?

M. le MAIRE explique que le secrétariat fournit un document consultable et que le deuxième peut être mis à la disposition des conseillers comme l'a demandé Mme STALDER.

Mme la Présidente explique donc que l'exemplaire qu'elle a en sa possession ira à la bibliothèque.

Approuvé à l'unanimité

3. Communications de la Mairie

M. le MAIRE prend la parole.

Plan directeur cantonal Genève 2030

M. François LONGCHAMP, Conseiller d'Etat, est venu présenter le 20 février 2013 en séance extraordinaire de l'ACG (Association des Communes Genevoises) le projet de plan directeur cantonal Genève 2030. Cette version 2.0 remplace le projet initial de M. Mark MULLER qui avait été refusé par 41 communes.

Ce document de référence fixe et définit les grandes orientations et les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement cantonal pour ces vingt prochaines années. Il tient compte des remarques émises par les communes, qui ne seront pas re-consultées. Adopté par le Conseil d'Etat, il appartient maintenant au Grand Conseil d'en débattre puis de l'adopter par voie de résolution, d'ici au 20 septembre 2013. Il sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Avec ce plan directeur cantonal, les autorités cantonales assument une triple responsabilité à l'égard des générations futures. Il s'agit de leur permettre de se loger dans des habitations de qualité à prix décent; d'habiter et de travailler dans une agglomération offrant une belle qualité de vie et des espaces publics généreux; et de vivre dans un canton dont les qualités paysagères, naturelles, patrimoniales et agricoles sont préservées.

100'000 Genevois aujourd'hui ont moins de vingt ans. C'est en priorité pour eux que le Conseil d'Etat a conçu le projet plan directeur cantonal, afin de permettre la construction de logements en suffisance tout en préservant les qualités du paysage et en limitant l'emprise sur la zone agricole. Ce projet de plan directeur cantonal répond à l'ambition, inscrite dans la nouvelle Constitution, d'une «agglomération compacte, multipolaire et verte». Il vise à améliorer la densité des zones bâties, en particulier à proximité des axes de transport, et porte une attention soutenue à la qualité des espaces publics. Il offre un potentiel de 50'000 futurs logements tout en respectant le territoire.

L'urbanisation se conduira de manière concertée avec l'évolution des axes forts de transports collectifs. Elle veillera également à renforcer les pénétrantes de verdure et les axes de mobilité douce au cœur de l'agglomération. Elle mise sur l'attrait des futures stations de CEVA pour constituer de nouvelles centralités. A terme, plus de 240'000 personnes habiteront ou travailleront à moins de 500 mètres d'une station CEVA. De même, la densification de la couronne urbaine et de la zone villas à proximité immédiate des axes de transports collectifs contribuera à créer une «agglomération des courtes distances». Le temps consacré aux transports pendulaires par chaque habitant est en effet un indice important de qualité de vie.

Les espaces agricoles, qui représentent près de la moitié du territoire cantonal, l'accès à la nature, en ville comme en périphérie, doivent être préservés. Il convient d'user de manière parcimonieuse de ce précieux territoire, garant d'une qualité de vie très enviable en comparaison internationale. C'est ainsi que l'emprise potentielle sur la zone agricole reste modeste (2.9%), dans les mêmes proportions que celle du précédent plan directeur, y compris pour réaliser certains projets de parcs et d'équipements sportifs.

Les intentions politiques du plan directeur cantonal font l'objet d'une publication spécifique, destinée à un large public. Ce document, intitulé «Genève envie», a été conçu pour la première fois de manière à permettre à un public non averti d'appréhender les objectifs sous-jacents du plan directeur, dont la rédaction et la forme s'avèrent très techniques. Ces intentions politiques se matérialiseront au cours des prochains mois par des propositions de modifications législatives et réglementaires (réforme des PLQ, réglementation sur l'accession à la propriété en zone de développement, encouragement à la participation des communes dans la construction de logements). A ces éléments s'ajoute le projet de réforme de la péréquation financière communale, qui doit permettre aux communes de mieux faire face à leurs obligations en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements.

Les documents relatifs au plan directeur cantonal Genève 2030 sont disponibles sur le site internet officiel de l'Etat de Genève : www.ge.ch/plandirecteur2030

Un exemplaire de la brochure « Genève envie » a été commandé pour chaque conseiller municipal et vous sera remis prochainement. Ce document a été posté dans CM-net.

Date à réserver

Vous avez tous reçus l'an dernier la brochure « Le développement durable au détour du chemin » concernant Versoix-Genthod.

La journée Nature réservée aux habitants a été fixée d'entente avec Versoix au dimanche 5 mai 2013. Veuillez donc réserver cette date. Les détails seront discutés lors de la prochaine commission de l'Environnement.

M. STALDER prend la parole.

Il aimerait parler du financement de la FASE. Il y a en effet un grand changement au niveau du mode de financement, qui a été approuvé par l'ACG lors de la dernière séance. Aujourd'hui, le financement de la FASE se répartit à Genthod de la manière suivante : 67 % la commune et 33 % le canton. Il est prévu que la part du canton puisse augmenter dans la plupart des communes. Pour Genthod, les rôles seraient inversés, avec une part pour la commune de 34% et une part de 66% pour le canton sur une période de cinq ans. Cela est dû à quatre indicateurs : le premier est l'indicateur relatif aux catégories socio-professionnelles, qui renseigne sur les catégories socio-économiques des parents et des enfants inscrits sur la nouvelle base de données, le deuxième est l'indice relatif au taux d'allophones (41%) et l'indice relatif concernant la capacité financière des communes. On n'est pas très bon sur ce point là, on ferme la marche. Malgré cela, ça nous permettra de passer de 26'000 à 13'000 francs sur une période de cinq ans. Il existe aussi une possibilité de faire une mutualisation avec d'autres communes pour utiliser encore plus le pot commun de l'Etat. On payera donc moins ou aura plus pour la même somme.

4. Rapports de commissions

Commission des affaires sociales et des naturalisations

Mme BOADA explique que pour l'année 2012 il y a eu seize séances de commission. Il y a eu trois demandes de naturalisations qui ont été reçues, deux préavis favorables ont été donnés, le dernier dossier sera traité lors du huis clos ce soir.

Concernant les aînés, la sortie annuelle du 15 mai a regroupé septante personnes qui se sont rendues au musée du blé et du pain à Echallens.

Soixante personnes ont participé à la traditionnelle sortie au cirque du 29 août.

Le 12 novembre, environ quarante personnes se sont inscrites pour les Automnales à Palexpo, accompagnées en car.

Le 17 décembre, les enfants de la section élémentaire ont chanté à la salle communale pour les aînés. La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés qui se met en place et reçoit de plus en plus de demandes.

Les membres de la commission accompagnés des membres de la commission des finances ont pu visiter l'EMS Saint-Loup à Versoix au mois de mai dernier.

Concernant la FASE, les membres de la commission ont reçu les responsables de celle-ci au sujet du local pour les jeunes au centre sportif de la Ligne Blanche.

Un rapport de fonctionnement a été demandé avant de s'engager pour l'année 2013, les membres de la commission n'étant pas tous convaincus de l'utilité d'une telle structure.

Il n'y a pas eu d'attributions d'appartements cette année.

Finalement, concernant l'aide humanitaire, les demandes sont toujours très nombreuses et diversifiées. Le choix pour l'attribution des dons n'est pas facile et prend toujours beaucoup de temps. Vingt-cinq dossiers ont reçu un don pour une somme globale de 69'000 francs. Quelques associations ont aussi été auditionnées.

La commission privilégie toujours les petits projets concrets comme la construction d'écoles, d'orphelinats, de centres de santé, etc. La commission a également octroyé des dons à certaines associations d'aide en Suisse, soit quatre dossiers pour une somme globale de 20'000 francs.

Commission aménagement du territoire et tissu économique

Mme PITTELOUD prend la parole :

La commission a tenu 9 séances et a travaillé sur plusieurs sujets très différents dans le courant de l'année 2012 :

Accès au lac

Après avoir étudié les projets élaborés au cours de l'histoire de la commune pour l'accès au lac, la commission a étudié trois sites (et les a visités in situ) et identifié les questions de base à poser (qualité de l'eau, possibilités de baignade, installation de pontons, possibilité de contrôle d'accès, installation de sanitaires et grills, accès par les personnes, à pied, en mobilité douce ou en transports individuels, autres questions telles par exemple les chauve-souris dans le tunnel du Saugy).

Les communes environnantes ont également été interrogées sur les enjeux liés à la mise à disposition publique d'un accès au lac pour la baignade et les loisirs (accès, nettoyage, voirie, équipement, nuisances, etc.).

La commission a reçu la Capitainerie afin de lui poser un certain nombre de questions sur les différentes possibilités, les droits et les devoirs, et discuté des trois sites avec les représentants des services de l'Etat.

Un appel d'offre pour pré- étude de projet a été demandé pour l'aménagement des bains du Saugy.

Résolution sur la consultation relative au Plan Directeur Cantonal 2013

La commission a émis un certain nombre de remarques dont le respect du plan directeur communal 2007, l'adéquation avec les intentions de la commune de Genthod, les questions de mobilité et la densification de la zone villa. Le CM a donné un préavis négatif au PDCant 2030.

Epicerie

La commission a siégé avec celle des affaires sociales afin de rédiger un questionnaire à destination de la population gentousienne dans l'objectif de connaître les attentes de la population. Les réponses ont été nombreuses et instructives.

Plan de mobilité piétons

Siégeant avec la commission du génie civil et de la mobilité, le plan piétonnier de la commune qui avait été accepté par le conseil d'Etat a été présenté, afin qu'il puisse être mis en œuvre dans le cadre des travaux de génie civil et intégrés au stade des projets.

Planification des travaux de la commission pour 2013

En plus du projet d'accès au lac, les projets de carte de Genthod, plan cycliste, analyse économique de la commune notamment ont été discutés afin d'être inscrits au budget.

Préavis de dérogation au rapport de surface et consultation sur le Petit Malagny

Enfin la commission a été sollicité pour une demande de dérogation, qui a été refusée en séance du conseil municipal, et consultée par la mairie sur le projet du Petit Malagny, afin d'en être informé et de discuter des demandes à soumettre à la société.

Mme PITTELOUD remercie également M. le MAIRE pour avoir déjà réalisé la carte de Genthod jointe en dernière page du dernier rapport de gestion parvenu aux comuniers au début 2013.

Commission des bâtiments

M. HONEGGER prend la parole :

La commission s'est réunie en moyenne une fois par mois et a travaillé principalement sur le bâtiment communal. 95% des soumissions ont été adjudgées et la prochaine étape concerne l'aménagement de l'extérieur. Les travaux avancent selon le calendrier. Le premier bâtiment sera mis en service pour juillet 2013 (bâtiment du parascolaire).

La rénovation de l'école avance et voit déjà ses panneaux solaires fonctionner. L'extension côté Jura avec la nouvelle entrée principale de l'école sera mise en service sous peu.

Troisième grand projet en route dont l'autorisation a été déposée concerne la rénovation et la construction de deux appartements dans la maison du Pressoir.

Un projet n'avance guère, puisqu'il est bloqué chez M. Longchamp, est le projet de la Voirie.

La rénovation du local de sauvetage en collaboration avec la commune de Bellevue avance.

Commission culture et bibliothèques

Mme ISCH prend la parole :

La commission de la culture et bibliothèque s'est réunie à cinq reprises en 2012.

En début d'année, elle a visité la bibliothèque et a pu apprécier les prestations fournies à la population.

Tréteaux

Après réflexion pour mettre en place un cadre pour l'organisation de cette manifestation, un comité d'organisation constitué de cinq personnes et présidé par M. Jean-Pierre GUEX a été mis en place par ce dernier. Il pourra compter sur le soutien de trois élus, Bastien GUEX, Isabelle ISCH et Jean KELLER qui auront pour mission la surveillance du budget et la participation aux séances plénières, la date retenue est le **samedi 21 septembre 2013**.

Inauguration du centre communal

La date de l'inauguration du nouveau centre communal a été avancée au **samedi 2 novembre 2013** pour être plus proche de celle de la fin des travaux et permettre aux gentousiens de prendre possession des lieux plus rapidement.

La proposition de la présidente de produire une performance itinérante avec comme but de rassembler les habitants de Genthod et de décroiser les sociétés communales autour du nouveau centre communal polyvalent pour l'inauguration a été retenue à l'unanimité.

L'humoriste Pierre Miserez a été mandaté pour piloter ce spectacle.

Semaine du goût

Un groupe de travail constitué de Jean-Pierre GUEX, Marie-France MUTILLOD et Isabelle ISCH a été formé pour organiser une semaine du goût.

Des produits ont été mis en valeur avec des acteurs locaux et régionaux tels que le chocolatier Philippe PASCOËT et le brasseur de la BFM Jérôme REBETEZ.

Mérite communal

La commission a étudié plusieurs dossiers.

Programme culturel

Dans les frimas du mois de janvier, c'est la jeune gentousienne Krizia BASSANINI, compositrice, auteur, chanteuse qui est venue se produire avec La Meduza, et un spectacle de marionnettes a enchanté les enfants.

En février par une température glaciale, Théâtre en cavale s'est déplacé à Genthod avec La confession d'Abraham, jeu et mise en scène par Miguel Fernandez.

Le mois de mars a vu la venue d'un concert baroque avec le trio Il Giardino Felice.

Comme chaque année au mois d'avril, un concert de Jazz a été organisé, cette fois avec le quintet Jazz Old New Orleans Monkeys.

Au mois de mai, K a fait salle comble à la salle communale et a transmis ses valeurs et sa générosité, ainsi s'est achevée la saison 2011-2012.

C'est une conférence sur Marie Stuart par Michèle MAKKI qui a ouvert les feux de la nouvelle saison 2012-2013.

Ensuite, Brigitte ROSSET avec son seule en scène « Smarties, Kleenex et Canada Dry » a ravi le public.

Le traditionnel spectacle pour les enfants a eu lieu au mois de novembre avec Arlequin et la clarinette de Pierrot.

Un magnifique hommage à Jean-Jacques ROUSSEAU a été rendu par François-René DUCHÂBLE et Alain CARRÉ en novembre, et décembre a accueilli un concert de l'Avent par l'Ensemble vocal du Haut-Valais.

Des propositions de spectacles ont été étudiées pour la saison 2013-2014 et celles retenues ont été transmises à la Mairie pour le suivi. Qu'elle en soit remerciée !

Festival Antigél

La commission a reçu les représentants de ce festival qui ont dévoilé leur concept. La commission a accepté à l'unanimité de participer au festival 2013, décision confirmée par le Conseil municipal.

Budget 2013

La commission a étudié le budget et alloué les montants destinés aux subventions attribuées aux sociétés communales qui concernent la culture et également aux différentes manifestations communales. Elle a aussi arrêté les budgets pour la prochaine saison culturelle et le fonctionnement de la bibliothèque.

Elle a reconduit l'offre pour les quatre abonnements CFF et les quatre de la CGN qui sont mis gracieusement à disposition de la population et rencontrent un énorme succès.

Deux déplacements en car pour l'opéra d'Avenches et le Tatroo Festival, en collaboration avec la commune de Bellevue, ont été validés.

Pour terminer, je réitère mon invitation aux membres du Conseil municipal de ne pas manquer les spectacles riches et variés proposés dans le cadre du programme culturel et remercie les membres de la commission de la culture pour leur active participation.

Commission de l'environnement

M. FEYER prend la parole :

La commission a organisé :

- La journée nature du 13.10.2012, descente du Rhône de Genève à Verbois. Grand succès, 100 personnes ont participé et la météo était avec nous.
- Atelier décorations de Noël, animé par Mme ANKLIN. Egalement une belle participation puisque les 2 séances ont affiché complet et les participantes ont confectionné des arrangements magnifiques.

Les autres points traités sont :

- L'influence de la taxe poubelle du canton de Vaud sur nos déchets, nous attendons les relevés de ramassage de Transvoirie des mois de janvier et février 2013 pour faire le point.
- Eclairage public solaire : le dossier est en attente et nous suivons les propositions des divers fournisseurs qui envoient régulièrement des offres à la Mairie.
- Eco points : nous avons auditionné M. FERRAUD d'Olxalis, ce sujet sera repris à la prochaine séance.
- Développement durable : nous avons prévu d'auditionner la responsable de la commune de Bellevue. Ceci n'a pas encore pu se faire car elle est absente suite à une naissance.
- Le budget 2013.

La commission a été invitée à visiter le GICORD à Bellevue : visite intéressante, elle a permis aux nouveaux membres de la commission de faire connaissance avec ce groupement intercommunal.

Commission des finances

M. KELLER prend la parole :

La commission des finances s'est concentrée sur le processus budgétaire, avec l'approbation des comptes 2011 et 2012, ainsi que le budget 2013. Il est à noter que le budget 2013 a été approuvé à une large majorité et qu'il va voir des charges de plus de dix millions pour la première fois dans l'histoire de Genthod. Malgré tout, c'est un budget qui sera excédentaire de 322'000 francs pour l'année 2013 tel qu'il est prévu aujourd'hui. Il faut retenir que de très gros investissements sont consentis pour la commune non seulement dans le domaine du nouveau centre communal mais également dans d'autres domaines comme la maison du Pressoir ou la crèche. C'était très important de pouvoir présenter un budget équilibré. Il faut souligner dans ce processus qu'il y a une transformation amorcée par la Mairie qui l'a rendu beaucoup plus transparent et praticable pour le Conseil Municipal, ce qui a facilité en termes de temps et d'énergie les discussions.

Il y a toute une étude lancée par la Mairie pour le futur des finances de Genthod et en particulier un affinement pour les projections de notre plan d'investissement. Travail encore en cours en ce moment.

Commission génie civil et mobilité

M. FAVRE prend la parole :

La commission du génie civil et de la mobilité a tout d'abord repris et achevé de nombreux projet initiés par la précédente législature.

Les projets terminés ou en voie d'achèvement sont principalement :

- La modération du trafic sur la route de Valavran ;
- La modération du trafic au ch. de la Pralay ;
- Les canalisations et revêtement aux Hutin-Goulus ;
- Les trottoirs et éclairage au chemin des limites.

En cours d'étude, principalement :

- La modération du trafic chemin Pré-Roset ;
- La réfection route Chemin Pré-Paul ;
- Le chemin piétonnier du chemin des Chênes.

Ensuite nous avons saisi des opportunités d'améliorer l'espace public de notre commune en profitant de travaux en cours ou planifiés :

- La requalification des routes, chemins, croisements dans le secteur du centre communal en construction en coordination avec les aménagements extérieurs de ce dernier.
- La requalification de la Petite voie à l'occasion des travaux de canalisations de cette zone.

Enfin, d'importants travaux de mise aux normes des canalisations doivent être lancés. Ces derniers impacteront lourdement le budget de la Commune et devront être planifiés avec soin et attention: Canalisations à construire en séparatif au chemin des Troiselles, route de Malagny, Petite Voie, en haut de la route de Rennex...

La commission espère aussi pouvoir continuer à travailler transversalement avec les commissions de l'aménagement du territoire et du tissu économique et des bâtiments.

Commission scolaire

M. REALINI prend la parole :

La commission scolaire, durant 2012, a poursuivi sur l'amélioration de la fête des promotions afin de rendre cet événement le plus convivial et ludique que possible, comme le succès obtenu lors de la dernière édition le démontre.

Le concept se veut d'élargir l'offre de repas sur plusieurs stands et par plusieurs sociétés e locales ainsi qu'améliorer les jeux pour les enfants qui sont loués à l'occasion.

Les sociétés locales seront invitées encore une fois à la mairie le 18 mars prochain.

En même temps, des discussions avec les pompiers sont menées pour but de redéfinir le périmètre et les modalités de participation de ces derniers à cette fête.

Un autre chantier traité par la commission scolaire est celui du choix des nouveaux jeux dans le préau de l'école. Les nouveaux jeux, qui ont été choisis par une sous-commission étoffée de trois enseignantes, seront installés dans le courant de 2013 sous l'égide de la mairie.

Le choix de l'emplacement de ces 4 nouvelles structures fixes a été fait d'après plusieurs discussions avec les différentes parties prenantes et le bureau d'architecture Widmann.

Le président de la commission scolaire a participé au traditionnel chant pour les aînées par les enfants de l'école ainsi qu'à la fête d'inauguration du nouvel arbre de Noël sur la cour de l'école.

Au vu de l'arrivée du nouveau directeur de l'Établissement scolaire de Genthod-Bellevue, M. Salvatore CHUDZINSKY, le président de la commission s'est activé pour démarrer de discussions avec ce dernier afin de créer une synergie entre l'école et la commission.

Soucieux de faire des économies là où c'est possible, le budget de la commission scolaire a été légèrement diminué, et les dépenses effectives ont été en dessous du budget.

Je remercie la mairie pour son appui professionnel et précieux, ainsi que les membres de la commission pour leur travail engagé et sérieux.

Commission sécurité publique

M. LAGRANGE prend la parole :

Depuis septembre, les sociétés de sécurité effectuent des patrouilles sur la commune, 5h/24.

Nous avons reçu trois demandes de communiers : la première concernant une modification d'un trottoir d'ici à la route de Malagny dans le premier virage. La commission s'est rendue sur place, avant de faire une proposition, refusée par la direction générale de la mobilité.

Deuxième demande, concernant cette fois-ci un passage piéton sur le chemin des Chênes, en face du chemin de la Fauvette. La commission a donné un préavis favorable à cette requête.

La dernière demande concerne le parking des remorques et des mobile-homes dans la commune : plus particulièrement cette demande a été faite pour le quartier de la Chêna, mais la commission a préféré traité toute la commune en une fois. Ce dossier est en cours et il va se passer en deux parties : d'un côté on va essayer de trouver une solution pour pouvoir proposer aux communiers de pouvoir louer des places pour poser leurs remorques et dans un deuxième temps de mettre des panneaux avec des limitations dans le temps de parage.

Commission des sports et loisirs

Mme SEMON prend la parole :

La commission s'est réunie à cinq reprises durant l'année 2012.

Suite à de nombreuses demandes de subventions de la part de diverses associations, autres que celles locales déjà soutenues, que l'Exécutif a transmises à la commission. Nous avons débattu de la politique à adopter dans ces cas de figure. Nous avons ainsi élaboré des critères permettant d'étudier ces demandes.

La commission se concentrera essentiellement sur les dossiers concernant les jeunes de Genthod qui pratiquent un sport de haut niveau et se base sur le règlement déjà en vigueur. Pour les autres associations, on va y réfléchir encore un peu de manière plus approfondie.

Nous avons aussi rencontré les présidents des sociétés locales ainsi que les sociétés utilisatrices de la salle de gym.

La commission a travaillé sur le budget 2013 et rediscuté des subventions aux sociétés locales et a décidé que les critères et les montants attribués restent inchangés.

La commission a auditionné une jeune athlète de la commune, une sprinteuse, suite à une demande pour un soutien financier ponctuel. Il a été accordé par la commission.

La commission a également organisé, pour la deuxième année consécutive, un concours de dessin pour les enfants de l'école dans le cadre de la cours de l'Escalade et c'est Margarita VASSALO qui l'a gagné et qui a vu son dessin imprimé sur les T-shirts distribués à tous les enfants ayant participé à la cours.

Elle remercie les autres membres de la commission pour le travail effectué.

5. Adhésion de la commune de Céligny au groupement intercommunal de protection civile de Valavran

M. BAUMGARTNER aimerait faire l'historique de ce groupement intercommunal.

Lors de sa création en 1994, il n'était pas question que la commune de Céligny adhère au mouvement. Céligny devait œuvrer en ville de Nyon ou à Terre Sainte. Les chefs de la protection civile ayant changé souvent, la question s'est posée. Les membres de l'Exécutif de la commune y sont très favorables.

M. HONEGGER se demande si la commune de Céligny apportera un plus financier à ce groupement et si grâce à l'adhésion de la commune, les coûts baisseront.

M. BAUMGARTNER a mandaté un juriste pour savoir quels sont les coûts à gagner.

Mme la Présidente lit la délibération :

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 1994 approuvant la création du Groupement de l'Organisation de Protection Civile de Valavran,

vu la demande de Madame le maire Marie-Béatrice Mériboute de la commune de Céligny aux magistrats de la commission Feu, PC, Sécurité des communes de la rive droite du lac en octobre 2011,

vu la séance du 1^{er} mars 2012, entre Madame le maire Marie-Béatrice Mériboute de la commune de Céligny et Messieurs Olivier Urfer, chef du service de la Protection civile et Jérôme Felley, Directeur de la Sécurité civile de l'Etat de Genève,

vu les séances du groupement ORPC des 10 octobre 2012 et 19 novembre 2012 afin de mettre en place l'ensemble des démarches visant à adjoindre la commune de Céligny au Groupement,

vu les statuts du Groupement intercommunal de l'Organisation de Protection Civile de Valavran regroupant les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et Versoix signés en date du 6 septembre 1994 et modifiés en date du 19 novembre 2012,

vu la révision desdits statuts dûment approuvée par le service juridique de la Sécurité civile en date du 17 décembre 2012,

vu l'art.2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (G 2 1),

vu les articles 30 al.1, lettre U 51 à 60 de la loi sur l'Administration des communes du 13 avril 1984

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

1. *D'approuver l'adhésion de la commune de Céligny au Groupement Intercommunal de l'Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC).*
2. *D'approuver les modifications des statuts, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, structurant le groupement intercommunal de protection civile entre les communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Le Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix avec adjonction de la commune de Céligny.*
3. *De fixer l'entrée en vigueur desdits statuts, dès leur approbation par arrêté du Conseil d'Etat.*
4. *De donner les pouvoirs nécessaires au pour signer tous actes et pièces utiles à l'adhésion de la commune de Céligny au Groupement de l'ORPC Valavran.*
5. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes membres de l'ORPC Valavran.*
6. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération de la Commune de Céligny dont la substance est son adhésion audit Groupement selon les statuts et accords préalablement entérinés par les communes membres.*

Mise au vote, cette délibération est acceptée à l'unanimité

6. Crédit d'investissement pour la liaison énergie école-centre communal polyvalent

M. le MAIRE rappelle que c'est un projet qui a été renvoyé à l'Exécutif pour corrections. Il a corrigé le préavis de la commission, qui avait été correctement repris par Mme PITTELOUD. L'argumentaire a été présenté il y a un mois et figure dans le PV qui vient d'être accepté. Le titre a été changé pour insister sur la liaison énergie.

Mme la Présidente lit la délibération :

Vu la réalisation d'un ensemble communal comprenant une salle des fêtes, des locaux pour le parascolaire et des commerces sur la parcelle No 1851, feuille 9 de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod,

vu que le coût de cette réalisation n'a été inclus ni dans le crédit d'investissement du centre communal, ni dans celui de la rénovation de l'école,

vu la production par l'ensemble communal d'eau chaude au moyen d'une pompe à chaleur,

vu la proposition de l'ingénieur CVC d'un concept énergétique global, suite à la requête en autorisation de construire,

vu la volonté d'apporter une plus-value environnementale importante,

vu le devis estimatif présenté à la commission des bâtiments par le Bureau Widmann et Fröhlich le 8 décembre 2009, d'un montant de CHF 245'000.-

vu le préavis favorable de la Commission des bâtiments du 8 décembre 2009,

vu le devis présenté par le Bureau Widmann et Fröhlich le 4 octobre 2012, d'un montant arrondi de CHF 265'000.-,

vu le devis présenté par le Bureau Widmann et Fröhlich le 8 janvier 2013, d'un montant arrondi de CHF 290'000.-,

vu le préavis favorable de la Commission des bâtiments du 8 janvier 2013,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

- 1. D'approuver le projet de réalisation d'une liaison « énergies » du centre communal polyvalent, à l'école, par la salle de gym sis sur la parcelle n° 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 290'000.-*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans les patrimoines administratif et financier selon la même clé de répartition que celle utilisée lors de la réalisation de l'ensemble communal polyvalent.*
- 4. D'autoriser le Maire à prélever le montant de CHF 290'000.- sur les fonds propres communaux.*
- 5. D'amortir cette dépense de CHF 290'000.- au moyen d'annuités suivant le plan d'amortissement de l'ensemble communal polyvalent qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 080.331 jusqu'en 2040.*

Mise au vote, cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

7. Crédit d'investissement précédant la construction d'un centre communal polyvalent

M. le MAIRE rappelle que là aussi c'est un projet de délibération renvoyé en commission des finances. Il a retravaillé sur les mots corrects à utiliser pour lever les ambiguïtés. Il a légèrement modifié les recommandations dans le cadre des références en rajoutant quel était l'objet en quelques mots. Les montants sont les mêmes et c'est le moment de s'exprimer.

M. KELLER explique que la commission des finances s'est réunie il y a dix jours et a approuvé à l'unanimité suite à une explication détaillée de la Mairie.

Mme la Présidente lit la délibération :

Vu le projet d'un ensemble communal comprenant une salle des fêtes, des locaux pour le parascolaire et des commerces sur la parcelle No 1851, feuille 9 de la commune de Genthod, propriété de la commune de Genthod,

vu le préavis favorable de la Commission des bâtiments du 25 septembre 2007,

vu la demande d'expertise par le bureau d'ingénieurs IEC de la Commission des bâtiments du 17 mars 2008,

vu le concours lancé par la Commission des bâtiments en juin 2008 pour un coût de CHF 310'408.60,

vu les frais d'avocat d'un montant de CHF 53'935.75, engendrés par les oppositions de 2009,

vu les dépenses engagées entre 2007 et 2012 pour un montant de CHF 87'152.30 (expertises du bureau IEC, plaquettes, publications, déplacements, etc.),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

1. *D'accepter le crédit d'investissement de CHF 451'496.65 pour les frais précédant la construction d'un centre communal polyvalent sis sur la parcelle n° 1851, feuille 9, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans les patrimoines administratif et financier selon la même clé de répartition que celle utilisée lors de la réalisation de l'ensemble communal polyvalent.*
3. *D'autoriser le Maire à prélever le montant de CHF 451'496.65 sur les fonds propres communaux.*
4. *D'amortir cette dépense de CHF 451'496.65 au moyen d'annuités suivant le plan d'amortissement de l'ensemble communal polyvalent qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature 080.331 jusqu'en 2040.*

Mise au vote, cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

8. Crédit d'étude pour l'aménagement du chemin de la Petite-Voie

M. BAUMGARTNER rappelle que le projet de délibération a été renvoyé à l'Exécutif, pour être remodelé. Il a reçu ce soir encore une nouvelle feuille avec la volonté d'aménager un abri « sécurisé », mot qui avait été oublié dans la première délibération.

M. KELLER aimerait faire un commentaire sur cette délibération. Il n'y a pas eu de présentation de ce crédit en commission des finances. Il se demande si la grande somme de CHF 97'000.- peut être votée dans ces conditions.

Il annonce qu'il ne se prononcera pas en faveur de ces deux prochaines délibérations. M. KELLER pense que toutes les commissions proposent des choses au niveau de leurs compétences alors que la commission des finances et la Mairie sont en train de faire un gros travail. Il propose de renvoyer en commission des finances.

M. STALDER rappelle qu'en tant qu'ancien président de la commission du génie civil, il n'est jamais passé par la commission des finances.

M. KELLER pense que c'est une question qui doit se poser en termes d'hygiène financière.

M. FAVRE aimerait rappeler que les deux débats qui vont venir concernent d'abord une étude qui va permettre de définir les futures dépenses tandis que la deuxième est une dépense d'exécution. Il y a une différence car elle peut amener un résultat tandis que l'exécution ne peut pas vraiment être rattrapée une fois lancée.

Mme STALDER pense qu'il faut voter ces deux délibérations maintenant mais qu'à l'avenir elles passent par la commission des finances.

M. KELLER pense que c'est une question importante sur le fond puisque ce soir on va engager un million de francs. Pour les dépenses il faudrait donc respecter le travail de la Mairie et passer par la commission des finances. Passer les choses en commission des finances permettrait d'avoir une unité de doctrine.

M. FAVRE se demande s'il ne faudrait pas délibérer proposition de Mme STALDER ?

M. STALDER rappelle que la commission des finances ne peut pas attaquer l'objet en tant que tel.

M. GUËX explique que si M. Keller retire sa proposition et que celle de Mme STALDER suit l'ordre du jour, on peut reprendre l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande si l'on veut renvoyer cette délibération en finances

M. FEYER pense que cette proposition a tout son intérêt mais il trouve que cette proposition devrait être donnée dans le point 10 (Divers).

M. KELLER est d'accord pour la Petite-Voie mais pas pour la deuxième. Pour lui, il faudrait dire qu'à l'avenir on soumet les crédits d'investissement en commission des finances mais pour des crédits d'études on peut voter directement.

Mme la Présidente lit la délibération :

Vu la volonté de sécuriser le cheminement des piétons sur le chemin de la Petite-Voie,

vu la volonté de réaliser un écopoint au chemin de la Petite-Voie,

vu la volonté d'améliorer l'éclairage et la sécurité au chemin de la Petite-Voie,

vu la volonté d'aménager un abri pour les vélos près de la gare du Creux-de-Genthod,

vu le crédit d'étude destiné à l'assainissement des collecteurs EU/EP des chemins des Troiselles, de la Petite-Voie et du Creux-de-Genthod voté par le Conseil municipal le 7 février 2012,

*vu l'analyse de l'offre de prestations présentée à la commission de génie civil du 2 octobre 2012,
vu la demande d'autorisation de construire de mise de séparatif du chemin des Troiselles déposée le 10 décembre 2012 par le bureau Buffet Boymond SA,
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

1. *De réaliser une étude en vue de l'aménagement du chemin de la Petite-Voie.*
2. *D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 97'000,00.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, la dépense sera amortie en totalité dès l'année qui suit l'abandon de l'investissement par le biais du compte de fonctionnement sous rubrique No 710.331.*

Mise au vote, cette délibération est acceptée par 12 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

9. Crédit d'investissement pour la modération du trafic au chemin du Pré-Roset

M. FAVRE parle au nom du GIG et avec les remarques suivantes : ce crédit de réalisation de 109'000.- pour la réalisation des aménagements du chemin du Pré-Roset en vue de ralentir le trafic et de créer des places de parc vient de l'ancienne législature. Vu la nécessité de revoir la notion de parking de la commune, vu l'adhésion de la commune au système des zones bleues et vu ces couts élevés, le GIG se prononcera en défaveur de cet investissement.

M. BAUMGARTNER rappelle que le trottoir construit au chemin du Pré-Roset est pour le passage des enfants et pour la modération du trafic, puisque les voitures se parquaient sur la bande herbeuse ainsi que sur le trottoir.

M. HONEGGER explique que jusque-là le travail n'est pas concluant. Il faudrait attendre de voir les résultats du chemin de la Pralay.

Mme SEMON rappelle qu'à un moment au chemin de la Pralay un détecteur de vitesse avait été posé. Elle se demande s'il n'est pas possible de commencer par ça.

M. FAVRE n'a pas dit qu'il y avait des problèmes mais que le résultat ne semblait pas convaincant. Il y a eu des habitants qui ont été concerté et il pense que ce serait une bonne idée d'attendre de voir le résultat final du chemin de la Pralay. S'il n'y a pas de problèmes, la proposition sera reconsidérée.

Mme la Présidente lit la délibération :

Vu la volonté de modérer le trafic au ch. du Pré-Roset,

vu l'autorisation de construire APA-36864-4 délivrée par le DU le 23 août 2012,

vu l'acceptation du projet, présenté par le Bureau d'ingénieurs Buffet Boymond SA, par la commission du génie civil du 4 février 2013, proposant l'aménagement de places de parc en alternance et l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le trafic,

vu l'acceptation du plan financier de CHF 109'080.00, présenté par le Bureau d'ingénieurs Buffet Boymond SA, par la commission du génie civil du 4 février 2013,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

1. *De procéder aux travaux de modération de trafic au chemin du Pré-Roset, par l'aménagement de places de parc en alternance et l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le trafic.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 109'080.00 pour couvrir cette dépense.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir cette dépense au moyen de vingt annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331.00 de 2013 à 2032.*

Mise au vote, cette délibération est refusée à l'unanimité

10. Nouvelle structure de la CAP

M. le MAIRE rappelle que c'est ce qu'il a proposé la dernière fois. Il faut maintenant un vote du CM.

M. KELLER explique que la commission a voté à l'unanimité pour proposer au Conseil Municipal d'accepter cette délibération. Comme vous le savez, il s'agit d'un travail de modification des statuts de la caisse des employés de la Ville de Genève, des communes et des SIG. Ces modifications sont nécessaires du fait d'un changement de la loi fédérale en ce qui concerne la capitalisation des fonds de pension. Cela a nécessité un changement de statut de la caisse de la CAP ainsi qu'un changement du règlement. C'est un bon projet d'assainissement qui n'a rien à voir avec les votations du week-end dernier. C'est un changement de règlement acceptable et on n'a pas beaucoup d'autres alternatives que de voter en faveur de cette délibération.

Mme la Présidente lit la délibération :

Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale, ci-après la CAP

Considérant :

- *que la CAP est l'institution de prévoyance de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, ainsi que des communes genevoises affiliées ;*

- qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique ;
- qu'elle applique un système de financement en capitalisation partielle ;
- que les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrées en vigueur le 1er janvier 2012, fixent de nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public ;
- que la forme juridique actuelle de la CAP, à savoir un service commun de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et de l'Etat de Genève, ne répond plus aux nouvelles exigences fédérales ;
- qu'il est en conséquence impératif de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales pour lui permettre de poursuivre son activité de prévoyance ;
- qu'il est nécessaire de la transformer en une entité autonome de droit public, dotée de la personnalité juridique ;
- qu'une garantie des corporations de droit public, en l'espèce des communes, établie par acte législatif, est indispensable pour conserver un système de financement en capitalisation partielle du plan de prévoyance ;
- que compte tenu des employeurs affiliés, la forme juridique autonome la plus appropriée est celle d'une Fondation intercommunale de droit public ayant la raison sociale "CAP" ;
- que cette Fondation devra respecter les dispositions fédérales impératives concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public ;
- qu'en conséquence, il est prévu, à la constitution de ladite Fondation, une caisse de prévoyance interne financée selon le système de la capitalisation partielle pour la Ville de Genève et les autres communes genevoises affiliées, avec garanties des corporations de droit public affiliées, et une caisse de prévoyance interne en capitalisation intégrale pour les SIG, ces derniers ne pouvant émettre de garantie ;
- que cette Fondation CAP sera dotée d'une administration, avec une direction dont le personnel est soumis à un statut propre, de droit public ;
- que les actifs et les passifs de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'Administration cantonale seront transférés dans la Fondation, respectivement les CPI au 1er janvier 2014.

Vu le préavis favorable de l'ACG du 7 novembre 2012,

vu les informations données par M. le Maire en séance du Conseil municipal du 11 décembre 2012,

vu le préavis favorable / défavorable de la commission des Finances du 25 février 2013,

vu le préavis que le Conseil d'administration des Services industriels de Genève devrait émettre prochainement,

vu la prise de position que l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance devra formuler après le vote des délibérations communales et du préavis des SIG,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d, h et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide :

1. *D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but "d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité".*
2. *D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 21 décembre 2012).*
3. *De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises ».*
4. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 242'008.00 correspondant à l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 des statuts de la CAP.*
5. *De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n°050.304 "Caisse de pension".*
6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*
7. *D'approuver le règlement de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.*
8. *D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.*
9. *De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises », ci-annexé, sera appliqué.*
10. *D'approuver les compétences déléguées à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.*
11. *De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.*

Mise au vote, cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

11. Propositions de la Mairie

M. le MAIRE fait une proposition inédite. Il s'agit d'exercer le droit de préemption de la commune, sur la parcelle 1506 de Genthod. Le bien immobilier vendu fait l'objet d'un droit de préemption légal en faveur de l'Etat et de la commune. Dès lors, il y a une possibilité de faire valoir ce droit en achetant ce bien. C'est un bien d'une valeur d'1'575'000 francs dont l'espace est de 980 mètres carrés sur les hauts de Genthod. Pourquoi cette démarche ? Parce que la cour des comptes a reproché de mal gérer les fortunes. Donc faire l'acquisition d'un objet de patrimoine financier que l'on n'a pas besoin d'amortir avec une location adéquate va amener un rendement supérieur.

Dans le pire des cas, comme c'est du patrimoine financier, si on ne veut pas le garder, on le revend. Il faut donc voter une entrée en matière si le CM est intéressé. Si oui, il faudra aller voir l'objet en question, ce qui amènera une convocation d'une séance du Conseil Municipal extraordinaire. Il faut donc premièrement entrer en matière, avant de faire un vote si l'on est intéressé.

M. GUEX se demande s'il y a d'autres parcelles à proximité en possession de la commune et si c'est l'objectif à terme de la commune de rassembler un certain nombre de parcelles.

M. le MAIRE explique que c'est un cas unique.

M. GUEX se demande si c'est une question purement financière ou si c'est effectué dans un but précis.

M. Le MAIRE explique que c'est juste pour diversifier les revenus.

M. KELLER pense qu'il y a plein d'idées. Pourquoi parle-t-on d'immobilier et pas des actions Apple ? Il pense que l'immobilier n'a pas sa place en tête des préoccupations. Ce n'est pas parce qu'on a été critiqué sur la gestion, qu'il faut acheter direct. Il pense que c'est une politique générale. Si on entre dans cette idée, on va partir dans un mitage dangereux. Il pense qu'il n'y a pas tant d'argent que ça dans la caisse. Il propose de ne pas entrer en matière avant d'avoir un plan financier.

M. RYCHNER ne pense pas entrer en matière, mais il se demande dans quelle zone est l'objet.

M. le MAIRE répond que l'objet fait partie de la zone 5.

Mme PITTELOUD remercie M. le MAIRE pour les avoir mis au courant du droit de préemption. Elle aimerait connaître la surface habitable ainsi que le potentiel de location.

M. le MAIRE fournira toutes les questions précises plus tard puisque ce n'est qu'une entrée en matière.

M. FAVRE rebondit sur les précédentes interventions en remerciant aussi M. le MAIRE, sous réserve d'avoir dans l'idée une politique d'investissement dans le long terme pour le bien communal et obtenir des terrains pour obtenir de l'habitation. Sous réserve très forte, il rebondit sur l'idée de M. KELLER et pense qu'il faudrait mandater un expert pour obtenir toutes les informations. Il aimerait entrer en matière ce soir avant d'avoir toutes les informations.

M. HONEGGER suit M. Favre et propose d'entrer en matière et de regarder l'objet avant de connaître tous les détails.

Mme MOTTIER pense que c'est une occasion à ne pas manquer. Il faut capter cette opportunité. Elle rejoint le reste des personnes.

Voter pour une entrée en matière sur une proposition de la Mairie pour exercer le droit de préemption sur un bien immobilier :

Mise au vote, cette proposition est acceptée par 12 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

12. Propositions individuelles et questions

Fresques de la salle du Conseil

M. KELLER aimerait demander quelque chose à l'Exécutif. Sous des années de crépi, on a trouvé des fresques qui datent du XVII^e siècle et qui ont une certaine valeur historique. Depuis la nouvelle arrivée de l'Exécutif l'objet qui maintient la température et l'humidité a été retiré de la salle, alors qu'il a été vérifié auprès du Département du Patrimoine qu'il était nécessaire à la bonne conservation des fresques.

M. le MAIRE explique qu'à 16h il a reçu M. Jornod. Un devis sera soumis à la commission pour la conservation des fresques. Il s'agit de conserver l'état actuel dans tout le bâtiment. Le deuxième aspect est de savoir ce qu'il faut faire pour maintenir ces fresques. Il faut retirer les allogènes et mettre un film anti-UV sur les fenêtres. La proposition passera d'abord en commission des finances avant d'avoir une délibération.

M. KELLER se demande si on ne peut pas pour l'instant remettre l'ancien appareil.

M. le MAIRE explique que ce n'est pas donné de restaurer des fresques. Cela coûte environ 40'000.- pour 3 mois de travail. Mais il est très important de conserver ces fresques puisque c'est quelque chose de presque unique en Suisse.

M. REALINI aimerait préciser que c'est très bien de conserver les fresques, mais il faut surtout préserver les conseillers municipaux. C'est lui qui avait demandé d'enlever l'appareil pendant les séances à cause du bruit. Il pense qu'il ne faut pas acheter un appareil à la va-vite puisque la salle est très grande.

Mme la Présidente laisse donc l'Exécutif gérer l'affaire.

5 mai 2013

M. FEYER a une question pour M. le MAIRE : concernant le 5 mai 2013, est-il possible de lui transmettre les informations par une audition ?

M. le MAIRE répond qu'il peut passer quand il veut pour les informations.

Commission ad hoc

Mme ISCH explique qu'hier première commission de la nouvelle commission ad hoc : président M. GUEX et vice-présidente Mme ISCH. Elle aimerait avoir la validation du Conseil Municipal sur ces deux noms.

M. HONEGGER ajoute que Mme ISCH sera la présidente pour tout ce qui est autre que logistique.

Vote pour la validation de la décision de voir M. GUEX en tant que Président et Mme ISCH en tant que vice-présidente :

Mise au vote, cette proposition est acceptée par 11 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions

Budget pour le spectacle de la commission de la culture et des bibliothèques

Mme STALDER aimerait revenir sur la commission de la culture et des bibliothèques : elle se demande quel est le montant pour le spectacle, puisque dans le PV il est écrit 50'000 francs alors que M. MISEREZ a parlé de 65'000 francs.

Mme ISCH explique que M. MISEREZ s'est un peu emballé sur le budget de 65'000.-, qui n'est en fait que de 54'000.-.

M. KELLER se rappelle qu'il avait été voté un crédit de 95'000.- pour l'inauguration du centre communal, dont une partie pour le spectacle.

M. HONEGGER pense que cette commission se doit de faire un budget comprenant toutes les dépenses.

Renvoi en commission des finances pour tous les investissements

Mme STALDER revient sur sa demande qui concerne le renvoi en commission des finances pour tous les investissements.

M. REALINI fait remarquer que la proposition de Mme STALDER risque de faire ralentir les processus. Si chaque commission doit valider les décisions des autres commissions, on ne s'en sortira plus. Il ne comprend pas cette façon de faire.

M. FEYER pense que ce sujet mérite réflexion. Il pense qu'il faudrait renvoyer cela en commission des finances pour qu'ils viennent après au CM pour avoir une cohérence.

Mme PITTELOUD explique que pour rappel, lors de l'approbation du budget de l'année dernière, le PDC demandait de bien vérifier les dépenses. Il lui semblerait opportun d'avoir une vision générale en commission des finances. Le CM doit avoir une vision claire avant de voter des sommes importantes.

M. KELLER n'a pas besoin de travail supplémentaire mais il pense qu'il est important d'avoir une vision générale suite au gros travail effectué par la Mairie. Il faut s'assurer qu'il y ait une cohésion. La commission des finances n'a qu'un but consultatif.

M. KELLER ne veut pas que la commission des finances ait un pouvoir décisionnel sur tout.

M. REALINI pense qu'il faut établir les règles du jeu et savoir quels montants on veut donner à la commission des finances. Sinon cela devient trop flou.

M. FAVRE aimerait dire que simplement ce soir la proposition est mise sur la table, mais il pense qu'on ne peut pas voter ce soir. Cela mérite de mûrir et d'être discuté.

Mme PITTELOUD rappelle que dès le départ on a parlé des crédits d'investissements qui s'amortissent. Que ce soit sur le court, le moyen et long terme. On pourrait de ce fait avoir assez rapidement une vision de programmation avec ses priorités. C'est une évidence que les crédits d'investissement devraient être renvoyés en commission des finances.

M. KELLER pense qu'aucun membre du Conseil et de l'Exécutif ne sait combien se trouve sur les comptes de la commune à l'heure actuelle.

M. FAVRE pense que c'est un bon exemple : il faut connaître les investissements à faire, savoir et débattre quelle est la priorité, qu'est-ce qu'on prend comme décision par rapport à certains tableaux. Que reste-t-il comme cash ? Il faut certains outils qui manquent à la commune. Aujourd'hui on dit qu'on va renvoyer tous les projets à la commission mais comment fait-elle pour s'assurer du bien-fondé de l'investissement ?

M. le MAIRE rappelle que la gestion des fonds communaux est très importante. Il a la responsabilité d'avoir de la visibilité dans les comptes. Ce qui fait souci, c'est d'avoir ce cockpit où on a le fonctionnement, après les investissements engagés, investissements où on n'a pas encore la délibération, et ce qui vient encore plus tard. C'est quelque chose qui sera présenté au président de la commission des finances d'abord afin d'imaginer directement l'impact.

M. STALDER aimerait revenir sur la problématique de ses investissements : aujourd'hui c'est au niveau du plan d'investissements que cela doit venir. Les choses qui ne sont pas dans le plan financier doivent être regardées dans le détail. Si on attend la fin des travaux pour dire que l'on n'a pas les moyens, ce n'est pas la bonne façon de faire les choses.

M. FEYER conclut en disant qu'il est impossible de voter ce soir vu la vingtaine d'avis différents.

M. REALINI aimerait éclaircir un doute concernant « qui connaît » les comptes.

M. le MAIRE répond que chaque jour il connaît la situation financière de la commune, il suffit de demander au comptable.

M. KELLER pense que c'est une mécompréhension. Le problème n'est pas d'aller voir l'e-banking du compte, mais vu le grand nombre d'investissements engagés, il est difficile de sortir un chiffre qui représente les sommes déjà engagées. Il ajoute qu'aujourd'hui ce chiffre, suite aux dépenses engagées, est faux à plusieurs millions puisque nous ne connaissons pas le budget.

Vote pour le renvoi en commission des finances pour une réflexion et une préparation d'une présentation cohérente au Conseil Municipal :

Mise au vote, cette proposition est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

Plan directeur 2030

M. RYCHNER a entendu au début par les communications de la Mairie que l'Etat a relancé un plan directeur 2030 en renonçant à concerter les communes. Trouve la démarche cavalière.

Mme PITTELOUD quitte la séance à 23h15.

M. GUEX rappelle que concernant ce nouveau plan directeur 2030 il existe un ensemble des remarques des communes se trouvant sur internet, avec celles intégrées ou pas. Ce plan directeur 2030 intègre les modifications proposées par la commune de Genthod.

Mme la Présidente lève la séance et prononce le huis clos à 23h35.

12. Huis clos (naturalisation)

La présidente
Carol BORLOZ-NEUFFER

Le secrétaire
Wolfgang HONEGGER